



Bulletin Municipal  
COMMUNE DE PEIPIN  
Alpes de Haute-Provence

PEIP'INFOS - N°43 - HIVER 2018





## Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,  
Vice-président  
de la Communauté  
de communes Jabron Lure  
Vançon Durance.

Il y a essentiellement deux sujets dont je souhaite vous entretenir en cette fin d'année, qui constituent un peu l'actualité de notre vie communale : la première facture de notre nouveau concessionnaire des services Eau et Assainissement, la Société des Eaux de Marseille (SEM), et les compteurs Linky.

Concernant le passage en concession, je vous invite à consulter sur le site Internet de la commune, onglet « Mairie » :

- dans « Conseil municipal », la délibération du 11 juillet 2017 qui présente l'état des lieux du service, et la délibération du 23 mars 2018 qui adopte ce passage en concession de service public, ainsi que les rapports annexes ;
- dans « Bulletin municipal », l'éditorial du numéro 40 du Peip'Infos printemps 2018.

Je sais bien que certains sont farouchement opposés à l'idée de confier la gestion de ces services à une entreprise privée, parfois (et même souvent) en dépit de toute logique et de tout raisonnement. Ce sont des positions idéologiques qui finissent par être en fin de compte contraires à l'intérêt général parce que réfractaires au bon sens et au pragmatisme. Pour résumer la situation, notre service de l'eau était dans un état catastrophique car, depuis 25 ans, aucun investissement n'avait été réalisé sur ce service (hormis la station d'épuration) dont les recettes ont régulièrement servi à mes prédécesseurs pour combler leurs déficits de trésorerie.

Si nous avons fait le choix de la concession, c'est parce que nous n'arrivions plus à assurer convenablement le service : manque de moyens techniques, manque de personnel spécialisé et surtout, manque de finances. Et, de fait, il nous était impossible de programmer les investissements nécessaires pour remettre le service en état, étant donné la situation de surendettement de la commune. Dans la délibération du 23 mars dernier, ainsi que dans ses annexes, vous pouvez retrouver tout le programme d'investissements qui sera effectué par la SEM durant les 15 prochaines années : il y en a pour presque 800 000 €, sans compter la prise en charge par la SEM, à partir de 2020, de 50 % de la dette du service à hauteur de plus de 500 000 €, avec la promesse contractuelle de faire remonter le rendement de notre réseau de moins de 60 % actuellement (niveau qui ouvre la voie à des sanctions financières de la part de l'Agence de l'Eau) à 82 % (niveau supérieur à celui exigé par l'Agence de l'Eau).

Par ailleurs, il est vrai que lors de cette passation, nous avons dû faire face à quelques « couacs » que nous n'avions pas anticipés, ni de notre côté, ni du côté de la SEM. Nous avons en interne travaillé d'arrache-pied sur ce dossier et malheureusement, comme presque toujours dans ces cas-là, certains détails mineurs nous ont échappé. Je vous prie de bien vouloir nous en excuser et je vous assure que nous

faisons en sorte que tout rentre très rapidement dans l'ordre.

Outre ce rappel du contexte, je tenais à vous apporter une explication au sujet de votre récente facture, la première émise par la SEM. Il y a eu, exceptionnellement cette fois-ci, une facturation des abonnements échus et à échoir sur la même facture. En effet, la commune facturait la consommation, les abonnements et la location des compteurs par semestre échu. La SEM, elle, facture la consommation par semestre échu mais les abonnements par semestre à échoir (c'est-à-dire à l'avance). C'est la raison pour laquelle, sur la facture que vous venez de recevoir, et sur celle-ci uniquement, il y a les 6 mois d'abonnements échus (d'avril à septembre 2018) et les abonnements du semestre à échoir (d'octobre 2018 à mars 2019). Avec votre consommation du semestre échu, bien entendu. Naturellement, les factures suivantes ne présenteront plus que les abonnements eau et assainissement pour un seul semestre : la prochaine facture, en avril 2019, vous présentera votre consommation échue (d'octobre 2018 à mars 2019) et les abonnements à échoir (d'avril 2019 à octobre 2019).

Sur les tarifs eux-mêmes, j'aimerais également vous donner quelques éléments d'appréciation. Lorsque la commune gère les services Eau et Assainissement en régie, elle facturait :

- un abonnement pour l'eau à 33,48 € ht / an
- la location de compteur à 18 € ht / an
- et un abonnement assainissement à 33,48 € ht / an.

Ce qui faisait un total à l'année de 84,96 € hors taxes, et hors consommation proprement dite.

La SEM ne facture pas de location de compteur. Elle facture :

- un abonnement pour l'eau à 20 € ht / an
  - et un abonnement pour l'assainissement à 20 € ht / an
- soit 40 € / an, hors taxes et hors consommation.

Ainsi, le poste abonnements-location a diminué de plus de 50 %. Ce sera nettement plus parlant lors de votre prochaine facture. Sur le prix de l'eau au mètre cube, les tarifs ont été conçus pour rester stables. Notre contrat avec la SEM a été négocié sur la base INSEE officielle de la consommation moyenne annuelle d'eau en France, soit 120 m<sup>3</sup>. Voici les prix de la commune (jusqu'au mois de mars dernier) et ceux de la SEM (depuis avril) ; ces prix s'entendent donc pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> / an :

- Commune : 3,23 € TTC / m<sup>3</sup> (soit 3,01 € ht / m<sup>3</sup>)
- SEM : 3,22 € TTC / m<sup>3</sup> (soit 3,00 € ht / m<sup>3</sup>)

Ce qui donne le total suivant pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> tout compris pour un an :

- Commune : 388,11 € TTC
- SEM : 386,92 € TTC.

Au sujet des compteurs Linky, les avis sont — c'est le moins qu'on puisse dire — très partagés. Je reçois des courriels et des courriers en bien trop grand nombre pour que je puisse y répondre individuellement. Vous savez tous que j'ai écrit à Enedis pour leur demander de respecter le choix de chacun quant à l'installation de ces nouveaux compteurs communicants, dont le déploiement a été inscrit en 2015 dans la loi relative à la « transition énergétique pour la croissance verte », en application des directives européennes. Enedis m'a répondu (cet échange figure sur le site de la commune) en refusant de donner suite à cette demande. Je n'ai pu qu'en prendre acte.

Les arrêtés et les délibérations, voire les plaintes auprès de la CNIL (à propos des données à caractère personnel) que certains d'entre vous me réclament, via des lettres types que des associations leur conseillent d'envoyer aux maires, ne peuvent être adoptés. Pourquoi ? Parce que les arrêtés et délibérations de cette nature qui ont été pris par de nombreuses autres communes en France ont tous été annulés pour illégalité par les préfetures et, lorsque les maires se sont entêtés, cela s'est terminé au tribunal administratif qui a systématiquement statué en faveur des préfets (et donc de l'État). Par ailleurs, les communes qui ont

saisi la CNIL se sont fait débouter par le Conseil d'État au motif que « les communes ne peuvent pas être regardées comme ayant un intérêt suffisamment direct pour saisir la CNIL », et que « le fait que ces communes soient à terme elles-mêmes équipées de ces compteurs ne leur confère pas davantage un intérêt à agir ».

Je vous souhaite de passer un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année, et je vous invite tous aux vœux que je prononcerai le 4 janvier 2019, à partir de 19 heures, dans la salle polyvalente.

À retenir

## NUMÉRO D'ASTREINTE

Disponible pour les administrés afin de signaler toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie le numéro est le :

**06 80 95 95 55**

**Rappel des horaires d'ouverture de la mairie de Peipin :**

Lundi :

10h à 12h et 13h45 à 17h30

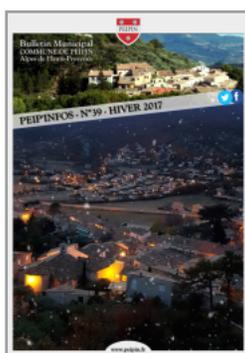
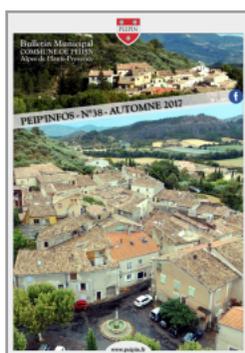
Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi : 9h à 12h



## RECEVEZ LE PEIP'INFOS EN AVANT-PREMIÈRE ET EN COULEUR !



Optez pour la version électronique du bulletin municipal au lieu de sa version papier.

Pour cela, il vous suffit d'adresser un courriel à [bulletinmunicipal@peipin.fr](mailto:bulletinmunicipal@peipin.fr) en indiquant vos prénom, nom et adresse postale. Dès que le PEIP'INFOS paraîtra, vous recevrez un message d'alerte contenant un lien pour le consulter en ligne ou le télécharger, et ce, quelques jours avant sa distribution papier.

### ÉTAT CIVIL au 10 décembre 2018



- 8 avis de naissances
- 3 reconnaissances anticipées d'enfant
- 8 actes de mariage
- 4 enregistrements de PACS
- 25 mentions suite à des actes de notoriété
- 1 décision de changement de prénom
- 28 actes de décès
- 7 transcriptions de décès

### RÉVISIONS DES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. **Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.**

Important : il est nécessaire de signaler à sa mairie un changement d'adresse même s'il n'y a pas eu de changement de commune, l'adresse figurant sur les listes électorales est celle à laquelle sont envoyés les documents de propagande et la nouvelle carte électorale. La Poste ne fait pas suivre ces courriers qui sont remis à la commission administrative, sans information complémentaire. Les personnes concernées ne sont alors plus considérées comme remplissant la condition de domicile ou résidence pour pouvoir être électeur dans la commune et peuvent être radiées des listes électorales.

### CHATS ERRANTS : FIN DE LA 2<sup>e</sup> CAMPAGNE DE STÉRILISATION

La commune a lancé une deuxième campagne de stérilisation en partenariat avec l'association 30 millions d'amis. Grâce à la première campagne, 25 chats errants ont été stérilisés et identifiés, ce qui a réduit la prolifération des félins et de leurs nuisances. La totalité des frais vétérinaires est subventionnée par l'association.

**Cette campagne de stérilisation concerne uniquement la population de chats errants** et ne se substitue en aucun cas aux obligations de chaque propriétaire pour leurs propres animaux domestiques.

La commune dispose de deux cages de capture qu'elle met à votre disposition pour procéder à la capture et emmener le chat chez le vétérinaire.

**Cette seconde campagne de stérilisation et d'identification se termine le 31 décembre 2018 en priorité aux lieux-dits suivants : le Plan, Sous le village, Font nouvelle.**



Contactez la mairie pour signaler la présence de chats errants et faire connaître les personnes susceptibles de procéder à leur capture (04 92 62 44 17 - [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr)).

### NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE



LA POSTE

Depuis le 5 novembre dernier les horaires d'ouverture du bureau de poste de Peipin sont les suivants :

**Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30**

## CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918



*Cérémonie commémorative du centenaire de l'armistice de 1918 dimanche 11 novembre 2018 à Peipin*



*Discours de M. le Maire*



*Lecture de lettres de Poilus*



*Dépôt de gerbe*



*La Marseillaise*

## À LA RECHERCHE DU SOLDAT TARSAC



Avec l'aide du service pédagogique des archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, les élèves de la classe de CE1-CE2 de l'école de Peipin ont découvert l'histoire du soldat Charles Tarsac inscrit sur le monument aux morts de Peipin.

À partir de documents authentiques comme le registre d'État civil, le registre militaire ou le recensement de 1911, les élèves ont pu retracer l'histoire et l'identité de ce jeune Peipinois de 18 ans mobilisé lors de la première guerre mondiale en 1914.

Charles Tarsac est né le 20 avril 1896 dans sa maison à Peipin. Ses parents s'appelaient Joseph et Léontine, ils étaient agriculteurs. Charles avait trois frères et deux sœurs. La famille habitait au 41 rue du Four à Peipin.

Charles Tarsac était soldat à la guerre de 1914 à 1918. Il est mort de blessures de guerre le 29 août 1918, pas longtemps avant l'armistice : il a reçu un éclat d'obus au mollet droit.

Les élèves sont allés au 41 rue du Four pour chercher la maison de Charles, ils ont trouvé la rue mais ils n'ont pas trouvé le numéro 41.

**Peut-être avez-vous des informations ?**

## LA COMMUNE MET EN VENTE UN PEUGEOT PARTNER

Marque : Peugeot - Modèle : Partner - Type : utilitaire - Année : 2004 - Kilométrage : 68 500  
Carburant : essence - Cylindrée 1.1 injection - Chevaux-vapeur : 60 - Chevaux-fiscal : 6

Contactez la mairie pour plus de renseignements (04 92 62 44 17 - [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr)).

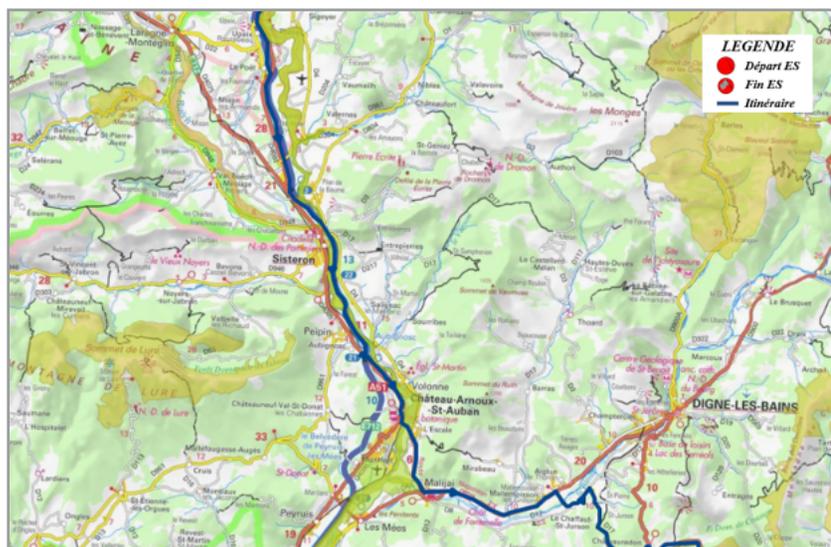
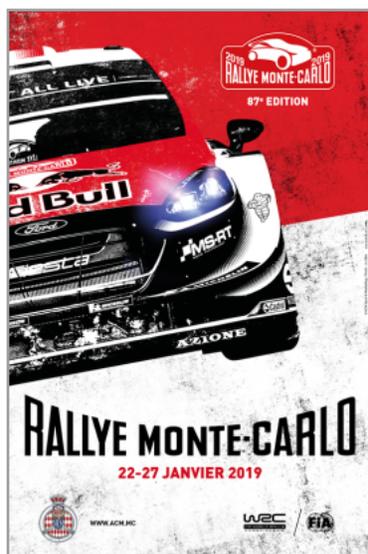


## PASSAGE DU RALLYE DE MONTE CARLO

Le 87<sup>e</sup> RALLYE MONTE-CARLO est une épreuve inscrite au calendrier des Rallyes du Championnat du Monde WRC organisé du 21 au 27 janvier 2019. Cette épreuve traversera les départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes.

Le samedi 26 janvier 2019, 4 courses sont prévues entre Gap et Monaco, les épreuves spéciales (ES) vont se dérouler dans les Hautes-Alpes et l'Isère ce jour là. De la ES9 à la ES12 pour un total de 244 km.

Peipin n'est pas concerné par le passage des voitures de courses sur la commune, seulement un passage par l'autoroute A51 est prévu en fin de journée le samedi 26 janvier 2019 entre 16h à 18h après la dernière course de la journée, lors de l'assistance entre les villes de Gap et Monaco.



Passage par la A51 - le samedi 26 janvier 2019 de 16h08 à 18h08  
sortie Aubignosc sud et passage par la R85 direction la commune du Chaffaut-Saint-Jurson.

## LA BIBLIOTHÈQUE DE PEIPIN SE PRÉPARE POUR 2019



### Nouveaux horaires d'ouverture aux publics :

Lundi : 16h30 à 18h30  
Mercredi : 10h à 12h et de 14h à 18h30  
Vendredi : 16h30 à 18h30  
Samedi : 9h00 à 12h30

### Nouveautés en section adulte

La dernière commande de l'année 2018 est arrivée à la bibliothèque ! Vous pouvez retrouver dès à présent les ouvrages sur les tables des nouveautés ; issus de la rentrée littéraire ainsi que des dernières parutions automnales, ils sont empruntables immédiatement. La liste est consultable sur place, vous pouvez ainsi réserver un titre s'il n'est pas disponible. À très vite à la bibliothèque !

### De nouveaux livres pour les bébés lecteurs !

Une belle sélection d'albums à destination des 0-3 ans est venue étoffer le fonds déjà existant de la bibliothèque. Ainsi une trentaine de nouveaux ouvrages ludiques et colorés attendent les plus petits, à découvrir sur place ou à emprunter pour des lectures prolongées à la maison !

*Début 2019, Ophélie sera absente pour quelques mois car elle va découvrir les joies de la maternité. Elle sera remplacée durant cette période. La bibliothèque restera ainsi ouverte pour vous accueillir aux nouveaux horaires.*

## LE VANDALISME NOUS COÛTE TRÈS CHER !

Cette année, nous avons subi plusieurs actes de vandalisme.

L'abribus du co-voiturage, à l'intersection de la route d'Aubignosc et de la route de Château-Arnoux est le deuxième (après celui de la route de Châteauneuf, à l'entrée du lotissement de Lure) dont les panneaux en verre ont été volontairement et méthodiquement fracassés. Pour les auteurs de ces dégradations, c'est sans doute très amusant. Pour les usagers de ces abribus et pour la commune, beaucoup moins. Il n'est pas possible sur ce type de mobilier urbain de ne changer que les panneaux en verre. Il faut tout changer, structure incluse pour un tarif compris entre trois et quatre mille euros par abribus... Nous avons donc pris le parti de remplacer les panneaux en verre par du bardage, peut-être moins esthétique mais aussi efficace, et surtout infiniment moins cher à remplacer.

Au cours de l'été, nous avons dû faire face également à des actes littéralement criminels qui ont eu des conséquences très importantes à la fois pour la commune mais également pour certains citoyens. Ainsi, après des dégradations à l'école avec un caillassage en règle du toit et la destruction d'un vasistas, des poubelles place de la mairie et rue des Écoles ont été incendiées et avec elles, les enclos de ces poubelles, des véhicules, des candélabres et le bitume de la voirie, sans compter une partie des huisseries en pvc de la façade ouest de la cantine. Quelque temps plus tard, un autre véhicule a été incendié au monument aux morts.

Tous ces dégâts ont évidemment un coût financier pour les citoyens, outre les tracasseries administratives, et pour la commune, c'est-à-dire nous tous. Car non seulement les assurances ne couvrent pas la totalité des frais occasionnés (la voirie n'est pas prise en charge par exemple), mais elles sont en plus extrêmement réticentes à rembourser même ce qui est en théorie couvert par nos contrats. C'est la raison pour laquelle les réparations prennent parfois plus de temps que nous le souhaiterions.



*Abribus vandalisé route d'Aubignosc*



*Abribus réparé route d'Aubignosc*

## RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Mais c'est quoi un Plan Local d'urbanisme (PLU) ? C'est un document d'urbanisme qui regroupe l'ensemble des règles applicables sur l'utilisation du sol sur un territoire. Il divise le territoire communal en plusieurs zones : AU (à urbaniser) ; U (urbaine) ; N (naturelle) ; A (agricole). Chaque zone a sa propre réglementation. Ainsi, lorsque vous avez un projet qui va toucher le sol (construction d'une maison, d'une clôture, d'une piscine, etc.), vous devez vous rapprocher du service urbanisme pour connaître la faisabilité de votre projet.

La commune de Peipin dispose d'un PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du 2 avril 2003. Une modification simplifiée a été approuvée par le Conseil municipal du 6 décembre 2012. Cette modification avait pour objet la suppression des emplacements réservés 1/3 et 3/20 et la rectification d'une erreur matérielle relative aux emplacements réservés.

Suite à d'importantes évolutions législatives qui ont eu lieu depuis son approbation et qui doivent être intégrées dans notre réglementation, le 26 juin 2018, le Conseil municipal a délibéré pour la prescription de la révision générale du PLU.

Le 7 juillet 2018, un appel d'offre a donc été déposé sur une plateforme dédiée et les candidats (bureaux d'études) avaient jusqu'au 21 septembre 2018 12h00 pour nous proposer leurs services. Le 4 octobre dernier, la commission a ouvert les plis. 9 candidats ont postulé. Nous avons jusqu'à 120 jours pour choisir le bureau d'études, sachant que la technicité du bureau d'études comptera pour 60 % de la note finale et le prix pour 40 % seulement. Nous espérons recevoir les meilleurs candidats d'ici la fin de l'année pour commencer à « travailler » début de l'année 2019 avec le bureau retenu. Bien entendu, nous vous tiendrons informé du choix.

En attendant, un registre de concertation est ouvert à l'accueil de la mairie et vous pouvez nous faire part de vos remarques et de vos souhaits (évolution du zonage et / ou réglementation de la zone). C'est le moment pour vous de vous manifester !

**Bon à savoir** : les documents d'étude composant le dossier de PLU seront mis à la disposition du public au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

## UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LA COMMUNE

Au mois d'avril dernier, la commune a obtenu une subvention (DETR) pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf à énergie électrique. Ce modèle, de marque française, vient remplacer l'un des trois véhicules utilitaires actuels des services techniques, qui sera mis en vente.

Certes, la propulsion électrique aussi est désormais controversée car, d'une part, la fabrication des batteries exige des opérations d'extraction de terres et métaux rares extrêmement polluantes, et d'autre part, aucune production d'électricité en elle-même ne peut être considérée comme ayant une empreinte environnementale neutre — à ce jour, aucune énergie ni production d'énergie n'est « propre ».

Cette décision a toutefois permis de renouveler une partie de notre matériel roulant vieillissant, de diversifier (un peu) les modes d'approvisionnement en énergie de notre flotte, et de profiter d'un financement à 70 % sur un montant de 19 717 € ht, auquel nous devrions pouvoir ajouter le prix de la vente de l'ancien véhicule pour environ 10 % (ce prix de vente n'étant pas encore totalement fixé). Les 20 % restants (environ) d'autofinancement sont supportables pour la commune : ainsi, nous pouvons disposer d'un véhicule neuf à un prix tout à fait raisonnable.



*Samuel Couppey, agent communal du service espace vert et Philippe Sanchez-Mateu, 1er adjoint en charge des services techniques*



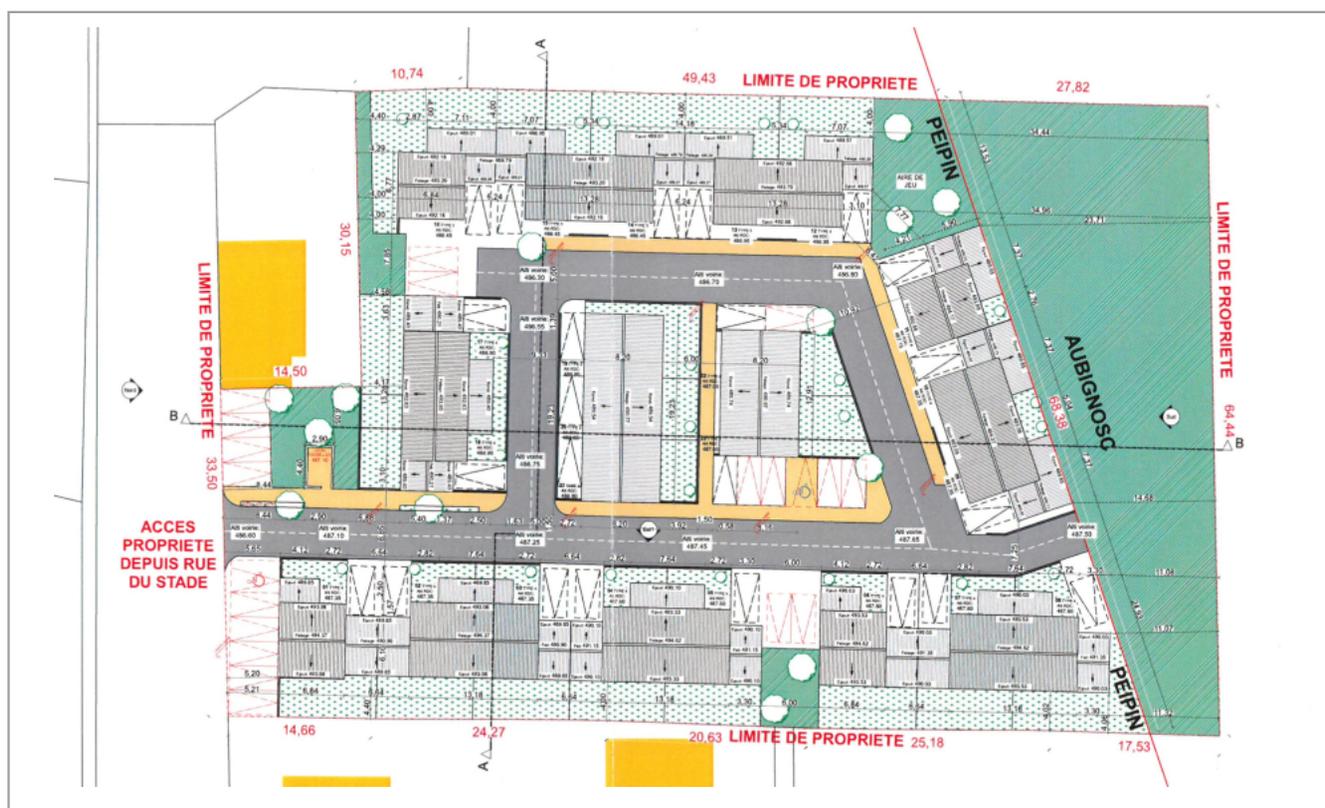
## NOUVEAU LOTISSEMENT : 23 LOGEMENTS À L'HORIZON 2020



Le 10 avril 2018, la commune a vendu deux parcelles limitrophes au terrain de foot, d'une superficie totale de 6 150 m<sup>2</sup>, à la SARL PORTALIS 88. Un permis de construire a été délivré le 26 juin dernier pour la construction de 23 logements résidentiels répartis de la façon suivante : 11 pavillons type 4, 7 pavillons type 3 et 5 pavillons type 2.

Ces logements seront tous à la vente. À ce jour, la moitié des logements est déjà réservée.

Les travaux devraient commencer courant janvier 2019 pour une livraison 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher de la mairie.



## TRAVAUX DE RÉNOVATION

Cet été, la mairie a fait réaliser des travaux de rénovation pour un montant de 1 391 € :

- toiture de l'église : recherche de fuites et remplacement des plaques sous les tuiles,
- logement communal de la Grand Rue : changement de gouttières,
- ancienne mairie : réparation de gouttières.

## L'ÉTAT SIMPLIFIÉ MES DÉMARCHES



Agence Nationale  
des Titres Sécurisés

**Les services en ligne présentent de nombreux avantages :  
ils sont accessibles 7j/7 et 24h/24 ce qui représente un gain de temps important.**

En outre, ces services sont sécurisés et gratuits.  
Ils facilitent également le suivi de l'avancement du dossier.

### CARTE GRISES

J'effectue mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture.

Je ne fais plus parvenir de papier aux services Préfecture après l'achat ou la vente d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> pour les démarches suivantes :

- demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration),
- demande de changement d'adresse,
- demande de changement de titulaire,
- déclaration de cession d'un véhicule.

Il existe un nouveau formulaire pour les cessions de véhicule d'occasion, le CERFA 15776\*01 à récupérer à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur différents sites Internet :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Telecharger-un-formulaire-Cerfa>

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/formulaires>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

### PERMIS DE CONDUIRE

**Les demandes relatives au permis de conduire qui se réalisent uniquement sur internet.**

Toujours sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ([permisdeconduire.ants.gouv.fr/](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/)) et non plus aux guichets de la Préfecture pour :

- inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie),
- demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire dans les cas de perte du permis, vol du permis, détérioration du permis, fin de validité du permis, dont le renouvellement nécessitant avis médical, changement d'état civil,
- conversion d'un brevet militaire,
- validation d'un diplôme professionnel,
- pré-demandes de permis internationaux,
- relevé de points.

Il est possible pour l'usager de suivre la production et la distribution de son permis de conduire :

- sur le site de l'ANTS (il faut se munir du numéro de certificat provisoire de permis de conduire ou du numéro de permis de conduire),
- par téléphone au 34 00 (coût d'un appel local).

**Les demandes suivantes se réalisent uniquement en Préfecture.**

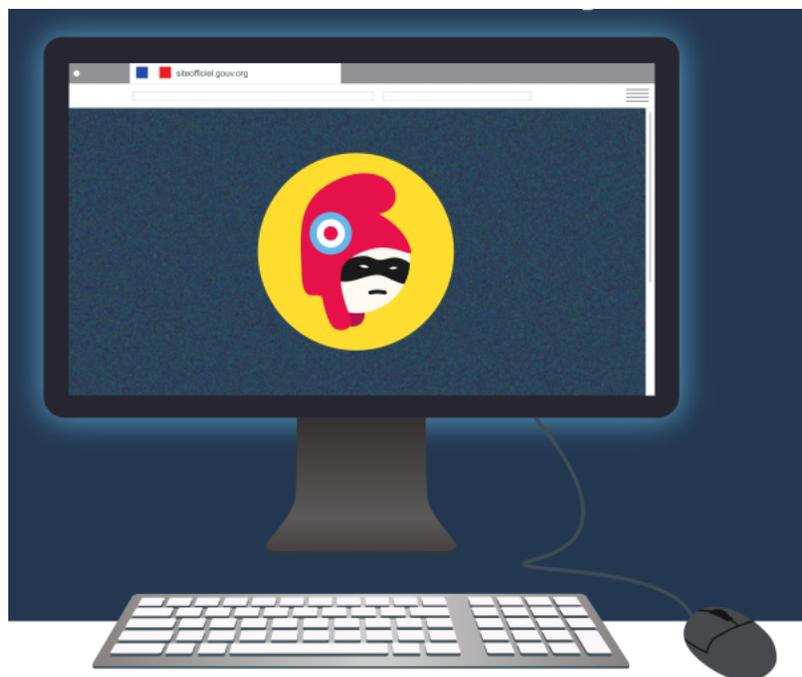
- les restitutions de permis pour les personnes dont le permis a été suspendu pour un motif autre que la consommation de stupéfiant et/ou d'alcool (permis ayant un solde de points nul),
- les demandes de relevé intégral de points,
- les commissions médicales primaires (suspension ou annulation du permis au motif d'une conduite sous l'emprise d'alcool et/ou stupéfiant), les usagers doivent prendre rendez-vous et recevoir une convocation avant de se présenter au guichet munis de leur dossier complet,
- les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, pour leur demande d'échange de permis étranger. Pour ce faire, ils doivent avoir obtenu préalablement un rendez-vous et s'assurer de se présenter avec leur dossier complet.

Pour les personnes ne disposant pas des outils informatiques nécessaires ou peu à l'aise avec Internet, il existe dans le département un réseau de points et d'espaces numériques. Vous pouvez aussi être accompagné par le médiateur du point numérique en Préfecture de Digne-les-Bains et à la sous-Préfecture de Forcalquier.

*Pour toute information : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) et l'accueil de la mairie de Peipin*

## FAUX SITES ADMINISTRATIFS, ATTENTION AUX ARNAQUES !

### 6 CONSEILS PRATIQUES



**DG CCRF**  
Direction générale de la  
concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes

**1 - Consulter toujours le site officiel de l'administration française [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) qui recense tous les sites de référence en fonction des documents désirés.**

**2 - Se renseigner auprès des sites officiels avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel.**

**3 - Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant. Lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur.**

**4 - Vérifier les adresses :** les sites officiels de l'administration française se terminent par « [gouv.fr](http://gouv.fr) » ou « [.fr](http://.fr) », jamais par « [gouv.org](http://gouv.org) », « [gouv.com](http://gouv.com) » ou « [-gouv](http://-gouv) ».

**5 - Sachez que les premiers résultats de recherche ne mettent pas forcément en avant les sites officiels.** Le référencement payant est toujours signalé par le mot « annonce ».

**6 - Vérifier le caractère payant, ou non, de la prestation.**

## 5<sup>e</sup> ÉDITION DU CONCOURS DE TARTES LE 4 JANVIER 2019

Vendredi 4 janvier 2019, vous pourrez à nouveau épater notre jury et les Peipinois présents aux vœux à l'occasion de notre désormais traditionnel concours de tartes sucrées ou salées.

Chaque année, nous sommes agréablement surpris de l'engouement que rencontre ce défi, de la qualité tant visuelle que gustative des chefs-d'œuvre proposés.

Cette année, afin de permettre à davantage de talents de s'exprimer, nous

accepterons les cakes sucrés ou salés et les gâteaux. Nous n'avons qu'une exigence : les gâteaux doivent être faciles à portionner pour ne pas perdre de leur panache lorsque nous allons les présenter au jury puis aux Peipinois.



À vos fourneaux.

Pour les inscriptions, appelez Dorothée au 06 27 35 16 07 ou la mairie au 04 92 62 44 17.

## MARCHÉ DE NOËL ET GRAND LOTO DE L'EHPAD

Le marché de Noël ouvert à tous s'est tenu le 12 décembre 2018 de 14h30 à 17h30.

Le traditionnel grand loto de la maison de retraite initialement prévu le 17 novembre 2018 est **reporté au 12 janvier 2019** en raison des mouvements de grève.

## LE CLUB DE FOOTBALL DÉPLORE LES INCIVILITÉS RÉCURRENTES

Mis en place il y a 10 ans, le projet club (ayant pour objectif un plan associatif, éducatif, sportif et de formation) porte ses fruits. Il a progressivement abouti à la création de plusieurs équipes dans toutes les catégories.

Une première pour le club de l'USCAP ! Jamais dans son histoire, le club n'a eu autant d'équipes en compétition. Preuve d'une gestion et d'un travail réussi.

Déjà 170 licenciés pour cette saison, un record pour notre association qui est toujours orientée vers les enfants et les jeunes, représentant environ 70 % des licenciés de l'USCAP :

- une équipe d'enfants 5 et 6 ans,
- une équipe d'enfants 7 et 8 ans,
- une équipe d'enfants 9 et 10 ans,
- une équipe d'enfants 11 et 12 ans
- une équipe d'enfants 12 et 13 ans,
- une équipe d'enfants 14 et 15 ans,
- une équipe d'enfants 16, 17 et 18 ans,
- une équipe féminine de jeunes de 12 à 16 ans.



Même si la motivation est présente, les bénévoles s'épuisent. Ils ont besoin de soutien. Il devient de plus en plus compliqué de maintenir le site propre et correct. En cause, de nombreuses incivilités chaque jour :

- les enfants grimpent aux filets et les abîment, des adultes viennent promener leurs animaux, d'autres viennent faire du vélo ou du quad sur la pelouse du stade,
- Il y a des personnes qui urinent partout, taguent les murs, laissent traîner des bouteilles d'alcool et de bière en verre sur et autour du terrain,
- Il y a des passages de véhicules à grande vitesse pendant les entraînements ce qui est dangereux, car les enfants peuvent à tout moment aller récupérer un ballon sur le chemin.



### Il n'y a aucun respect pour ce lieu réservé au sport.

Nos licenciés sont exaspérés de devoir éviter le verre et les crottes de chiens. Nos bénévoles sont fatigués de ramasser les débris, le verre, les canettes, de réparer les filets ou de financer de nouveaux filets et de retracer sans arrêt.

La sécurisation du stade devient indispensable pour protéger le site et ses intervenants (joueurs, éducateurs, équipes adverses, etc.). Notre terrain est un des rares terrains à ne pas être fermé.

La clôture du stade permettra de réaliser des économies d'entretien de la pelouse pour la municipalité et de préserver l'aire de jeu. Une fois le stade fermé, la municipalité pourra ainsi gérer les activités faites sur celui-ci et protéger les installations.

Le club fera aussi des économies en changeant les filets moins souvent et le traçage sera moins abîmé également.

Les dirigeants du club sont dans l'attente d'une autorisation pour pouvoir faire toutes les démarches utiles afin de financer la totalité de ce projet par des subventions de la FFF et du mécénat, pour que cela ne coûte rien à la commune.

**CONTACT : 06 73 38 73 15**  
**uscap.footeo.com et @uscaPeipinFootball**

## JOURNÉE DES PRÉSIDENTS DE GÉNÉRATION MOUVEMENT 04

Le mardi 9 octobre 2018 le Club de l'Âge d'Or de Peipin a organisé la journée des présidents de génération mouvement 04. Vingt-neuf clubs du département des Alpes-de-Haute-Provence étaient présents ce qui représente 65 personnes environ, qui ont pu débattre sur différents sujets d'actualité liés aux divers problèmes rencontrés dans leurs clubs et sur bien d'autres problématiques liées au troisième âge comme l'informatique et les nouveaux moyens de communication.



Après les différentes réponses apportées, Madame BRUNET remerciait le club de Peipin avec sa présidente et son équipe pour l'organisation de cette journée. À l'heure de l'apéritif, Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire de Peipin a pris la parole pour nous souhaiter une bonne journée dans sa commune, et nous offrir le verre de l'amitié avec un punch fabriqué par lui-même, suivi d'un excellent repas servi par le traiteur La Casa de Saint-Étienne-les-Orgues.

*Maria BAGARD, Membre du bureau de l'Âge d'Or de Peipin, Trésorière Départementale de GÉNÉRATIONS MOUVEMENT 04.*

### LES AUTRES MANIFESTATIONS DU CLUB :

- le 16 octobre sortie à Hyères avec promenade dans le parc Olbuis Riquier, puis Bouillabaisse à L'ayguade. Journée passée dans la bonne humeur et la convivialité
- le 16 novembre sortie pour la fête de l'amitié qui s'est déroulée à la belle époque à Volx avec repas et spectacle cabaret.
- le 8 décembre repas de Noël avec Thé Dansant orchestre Emile Pelligrino à partir de 15h.

## BIEN-ÊTRE KUNDALINI YOGA

Les personnes intéressées doivent s'inscrire au : 06 56 71 03 50. Les cours sont dispensés :

- le premier lundi de chaque mois "Méditation" salle Daniel Maffren à Sisteron de 18h à 19h30,
- le deuxième samedi de chaque mois "Shiatsu" salle du Riou à Peipin de 14h à 19h.

## PEIPIN FOLK

Après une reprise des ateliers et cours de danses depuis début septembre, notre association se porte très bien. Forte de ses anciens adhérents toujours présents, l'accueil des "nouveaux" se fait facilement en raison de leur motivation et ils ne sont jamais à la traîne durant les apprentissages de Bourrées, contre-danses, Bretons et Irlandais qu'ils apprennent avec plaisir.

Le prochain atelier de fin de trimestre se tiendra dans la salle polyvalente le jeudi 20 décembre 2018 à compter de 20 h 15, où nous pourrions également proposer quelques friandises que nous partagerons avec le groupe des accordéons de Saint-Auban.

Notre futur projet est le Fest Noz du 26 janvier 2019, il sera animé par 2 nouveaux groupes en formation et nous danserons au son d'instruments plutôt de genre Celtique, tout en dégustant crêpes et cidre.



*Jackie GUILLOT, Déléguée à la Communication, Association Peipin Folk.*



# 2019

---

# REVEILLON

Peipin salle des fêtes  
Comité des fêtes  
De 22h30 à l'aube

**ANIMÉ PAR**  
**MAGIC DANCE**

## MENU 20h30

Le trio Nordique sur sa verdure, son saumon  
Gravlax accompagné de 3 toasts au tarama  
et ses crevettes, avec citron et mayonnaise maison

Cuisse de canard confite  
accompagné de pomme de terre au thym  
et son fagot de haricots

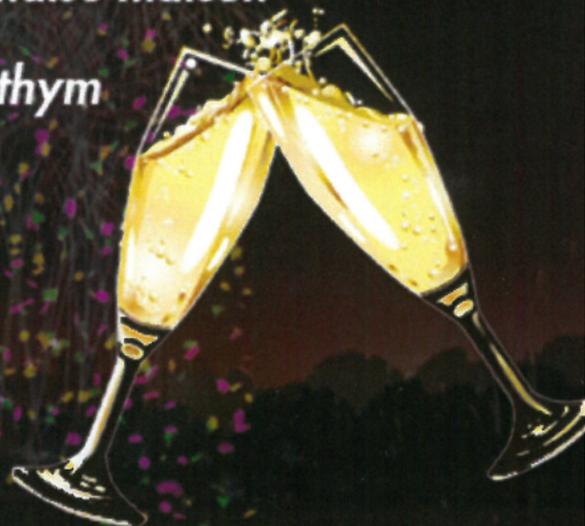
Assiette de 3 fromages et ses croûtons  
aux parfum du chef

Trou normand

Entremets du jour de l'an  
et sa boule surprise

Vin, café, mignardise et  
coupette compris

Et la soupe à l'oignon avec  
ses croutons



**SOIRÉE REPAS: 60€**  
**MOINS DE 12 ANS: 25€**

**SOIRÉE/MIGNARDISE + COUPETTE: 30€**  
**MOINS DE 12 ANS: 15€**

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION  
JUSQU'AU 26 DÉCEMBRE 2018

Tel: 07.50.63.47.60 ou 06.60.66.64.41



## RETOUR SUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Durant les vacances de la Toussaint, les enfants ont découvert le conte d'Hansel et Gretel des frères Grimm. Les enfants ont participé à différents grands jeux ! Ils ont également fabriqué leurs maisons de sucrerie pour le goûter du dernier jour. Le mercredi les enfants se sont mis d'accord entre eux pour l'activité qu'ils souhaitent faire l'après-midi, et ce sont les plus âgés qui ont préparé et animé un atelier d'origami et un tournoi de foot avec entraînement-match. Pour la sortie, qui reste dans l'esprit du conte, nous avons visité le laboratoire de la chocolaterie « La boîte à Biscuits » à Digne, suivi d'un après-midi à la piscine. Contrairement aux dernières années où durant ces vacances la fréquentation était la plus faible de l'année, sur cette période les P'tites Bouilles affichaient complet toute la semaine.



## LES MERCREDIS

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, deux nouvelles animatrices pour les plus jeunes ont rejoint l'équipe, Amandine le matin et Marine l'après-midi. Pour les mercredis de novembre et décembre, elles ont fait découvrir l'album jeunesse « Prends ma main petite loutre » de Jane Chapman. À travers des activités sportives, de mimes, de peinture, de bricolage, les enfants de 3 à 5 ans ont pu s'imprégner de cette histoire de solidarité et d'entraide dans les moments de peur. Les plus grands (6-10 ans) ont découvert avec Bruno (le matin) et Lidwine (l'après-midi) un conte des Mille et une nuits : Simbad le marin. Ils ont suivi l'aventure de ce marin chaque mercredi entre grands jeux, énigmes et activités manuelles.



Pour clôturer l'année, tous les enfants des P'tites Bouilles iront chanter à l'EHPAD l'Oustaou de Lure des chants sur les thèmes du voyage et de Noël, et l'après midi une surprise leur est réservée !

À la rentrée 2019, les plus jeunes découvriront l'histoire de « La moufle ». À travers ce conte russe, de nombreuses animations seront menées pour connaître les aventures des petits animaux des bois durant l'hiver. Un autre conte des frères Grimm, « Dame Hiver », sera proposé aux plus grands.

## LES PROCHAINES VACANCES

L'accueil de loisirs sera fermé pendant les vacances de fin d'année. Par contre pour les vacances d'hiver (du 11 au 22 février 2019), l'accueil de loisirs recevra les enfants durant les deux semaines ! Au programme : contes et légendes sur les dragons, jeux et grands jeux, activités sportives, manuelles, sorties à la neige, construction caramantran, etc.

Le samedi 2 mars aura lieu le carnaval de Peipin organisé par l'association des parents d'élèves (APEEP) en partenariat avec les P'tites Bouilles, les enfants vont fabriquer le méchant avant de le brûler.

Pour rappel : les inscriptions se font au bureau des P'tites Bouilles les mardis de 8h30 à 12h et de 16h à 18h, les mercredis de 9h30 à 11h30 et les jeudis de 8h30 à 12h et de 16h à 18h30 (lesptitesbouilles04@orange.fr - 06 48 33 74 63).

*L'équipe des P'tites Bouilles vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !*



# INFOS PRATIQUES

## MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉS

**Téléphone :**

04 92 62 44 17

**Courriel :**

mairie@peipin.fr

**Adresse :**

4 Rue des Écoles, 04200 PEIPIN

**Astreinte Élus :**

06 80 95 95 55

(En dehors des horaires d'ouverture)

HORAIRES

**Lundi :**

10h à 12h et 13h45 à 17h30

**Mardi, mercredi, jeudi :**

9h à 12h et 13h45 à 17h30

**Vendredi :**

9h à 12h



## PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX 18/19

Sauf événement exceptionnel, le Conseil municipal se réunira aux dates suivantes, à 19 h dans la salle du Conseil municipal de l'ancienne mairie :

- Mardi 18 décembre 2018
- Mardi 29 janvier 2019
- Mardi 26 février 2019

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.



**Lundi :** 16h30 à 18h30

**Mercredi :** 10h à 12h et 14h à 18h30

**Vendredi :** 16h30 à 18h30

**Samedi :** 9h à 12h30

## SERVICE URBANISME UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



À la suite d'un grand nombre de demandes concernant l'instruction du droit du sol de la commune et pour un meilleur accueil, les administrés et les entreprises sont recus uniquement sur rendez-vous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour prendre rendez-vous, nous vous invitons à contacter notre urbaniste, M<sup>me</sup> PÉRICAUD :

**LUNDI - MARDI - JEUDI**

**Téléphone : 04 92 62 54 22**

**Courriel : nilsy.pericaud@peipin.fr**

## À VOS AGENDAS

- PEIPIN FOLK - Atelier > 20 décembre 2018
- COMITÉ DES FÊTES - Réveillon > 31 déc. 2018
- MAIRE - Vœux du maire > 4 janvier 2019
- CLUB ÂGE D'OR - Loto > 6 janvier 2019
- EHPAD - Grand loto > 12 janvier 2019
- APEEP (parents d'élèves) - Loto > 20 jan. 2019
- PEIPIN FOLK - FestNoz > 26 janvier 2019
- COMITÉ DES FÊTES - Soirée > 2 février 2019
- CLUB ÂGE D'OR - Repas > 9 février 2019
- P'TITES BOUILLES - Centre > 11 au 22 fév. 2019
- PORTES DU JABRON - Thé dansant > 24 fév. 2019
- APEEP (parents d'élèves) - Carnaval > 2 mars 2019
- UTL - Journées Bien-Être > 16 et 17 mars 2019
- PALETTE PEIPINOISE - Exposition > 23 mars

## TOUT PEIPIN SUR peipin.fr

(Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr)

Très régulièrement mis à jour, le site vous permet de retrouver toute l'actualité communale : informations générales et pratiques, manifestations, numéros utiles, procès verbaux des Conseils municipaux et communautaires, règlement d'urbanisme, annonces, démarches, revue de presse, etc. Vous pouvez également y lire (et télécharger) tous les numéros du bulletin municipal.

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin

Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet

Imprimerie de Haute-Provence, Dépôt légal à parution.